



Dénomination commerciale : liquide refroidisseur de torche

1. Désignation de substance/de préparation et d'entreprise

Indications concernant le produit :

Référence :

40,0009,0046
40,0009,0075

Utilisation de la substance/de la préparation :

Liquide refroidisseur pour systèmes de soudage Fronius correspondants

Fabricant/fournisseur :

Fronius International GmbH
Günter Fronius Straße 1
A-4600 Wels-Thalheim
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-0
Fax : +43 / (0)7242 / 241-3940

Renseignements :

TSI (TechSupport International)
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-3440
Fax : +43 / (0)7242 / 241-3930
e-mail : welding.techsupport@fronius.com
www.fronius.com

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison autrichien +43 / (0)1 / 4064343

2. Composition/informations concernant les composants

Caractérisation chimique :

Description :

L'éthanol se dénature en solution aqueuse

Composants dangereux :

env. 23% / éthanol / F; R11 / CAS : 64-17-5, EINECS : 200-578-6
env. 0,2% / butanone (méthyléthylcétone) / F Xi R11 R36 R66 R67 / CAS : 78-93-3, EINECS : 201-159-0
env. 76,8% / eau / CAS: 7732-18-5, EINECS: 231-791-2

Remarques supplémentaires :

La désignation des dangers indiqués est décrite en détails au chapitre 16

3. Dangers potentiels

Désignation des dangers :

Inflammable

Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

R 10 inflammable

Système de classification :

La classification est conforme aux listes CE actuelles, elle est toutefois complétée par des indications provenant de la littérature en la matière et par des indications de sociétés

4. Mesures de premiers secours

Après inhalation :

(l'utilisation conforme ne permet pas l'inspiration)

Après contact cutané :

Rincer à l'eau

Après un contact avec les yeux :

Rincer à l'eau

Après ingestion :

Boire beaucoup d'eau, consulter un médecin si l'on se sent mal

5. Mesures d'extinction d'incendies

Agents d'extinction adaptés :

Aucun agent d'extinction spécifique nécessaire. Adapter l'agent d'extinction à l'environnement.

Agents d'extinction non adaptés pour des raisons de sécurité :

Aucun

Dangers particuliers dus à la substance, aux produits de sa combustion ou aux gaz émanant :

Aucun

Equipement de protection particulier :

Pas nécessaire

6. Mesures en cas de libération imprévue

Mesure de précaution concernant les personnes :

Eviter le contact avec la peau ou les yeux

Mesures de protection de l'environnement :

Non dilué : prévention de l'infiltration dans les canalisations, dans les eaux de surface et souterraines ou dans le sol

Mesures de nettoyage / de réception :

Nettoyage à l'eau avec un détergent du commerce usuel

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Remarques pour une manipulation sûre :

Eviter le contact avec les yeux ou la peau. Utiliser exclusivement dans des locaux bien aérés.

Stockage :

Exigences envers les pièces et récipients de stockage :

Fermé hermétiquement à température ambiante

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Ethanol : VLEP 1000 ppm (valeur moyenne quotidienne)

Butanone : VLEP 100 ppm (valeur moyenne quotidienne)

Équipement de protection personnel :

Protection respiratoire :

Nécessaire au cas où des vapeurs / aérosols surviennent ou de dépassement des valeurs limites d'exposition

Appareil respiratoire avec filtre de gaz. Type de filtre recommandé : A

Protection des mains :

Pas nécessaire

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection

Protection corporelle :

Pas nécessaire

9. Caractéristiques physiques et chimiques

Indications générales :

Aspect : liquide, incolore

Odeur : d'alcool

Point d'inflammation : 32 °C (n'a pas tendance à l'autocombustion)

Risque d'explosion : 1,8 – 15 % vol. (éthanol pur)

Pression de vapeur à 20 °C : non disponible

Densité à 20 °C : env. 0,96 (à 20 °C)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : quelle que soit la proportion

Valeur pH à 20 °C : 7-8

Conductance : 150µS/cm

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : forte chaleur

Réactions dangereuses : aucune

Produits de désintégration dangereux :

En utilisation conforme, aucun produit de désintégration dangereux (voir en cas d'incendie)

11. Indications concernant la toxicologie

Toxicité aiguë :

Aucune connue

Remarques toxicologiques supplémentaires :

Effets spéciaux de certains composants

Butanone :	LD ₅₀	(orale, rat) 2 737 mg/kg
Ethanol pur :	LD ₅₀	(orale, rat) 7 060 mg/kg
	LC ₅₀ /4h	(inhal., souris) 39 mg/l

12. Indications concernant l'écologie

Effets toxiques pour l'environnement :

Poissons LC50 (48h) : 32 000mg/l (calculé)

Pseudomonas putida L₀EC (16h) : 24 000 mg/l (calculé)

Daphnies EC₅₀ (9d) : 56-104 mg/l

Persistance et dégradabilité :

BSB₅ : 1 350 mg O₂/g (éthanol désintégré, non dilué)

CSB : 1 800 mg O₂/g (éthanol désintégré, non dilué)

Légèrement dégradable

Remarques générales :

Aucune en cas d'utilisation conforme

13. Remarques concernant la mise au rebut

Produit :

Recommandation :

Ne doit pas être jeté dans les déchets ménagers. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations.

Numéro de code de déchet :

14 06 03

Emballages non nettoyés :

Recommandation : mise au rebut conformément aux prescriptions officielles.

14. Prescriptions concernant le transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (au-delà et à l'intérieur des frontières) :

Les solutions alcoolisées jusqu'à une concentration de 24 % ne sont pas soumises aux prescriptions !

Transport par mer IMDG/GGVmer :

Les solutions alcoolisées jusqu'à une concentration de 24 % ne sont pas soumises aux prescriptions !

Transport par air ICAO-TI et IATA-DGR :

Les solutions alcoolisées jusqu'à une concentration de 24 % ne sont pas soumises aux prescriptions !

15. Prescriptions autrichiennes et de l'UE

Repérage selon les directives CEE :

Lettre de repérage et désignation de la dangerosité du produit :

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage :

Ethanol et butanone

Jeux R :

R10 inflammable

Jeux S :

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Prescriptions nationales :

Classe de dangerosité pour l'eau :

Classe 1 (autoclasement) : faible danger pour l'eau

16. Autres indications

Les indications données dans cette fiche signalétique de sécurité ne se rapportent qu'au produit cité. Elles peuvent toutefois ne plus être justes si le produit est traité avec d'autres matériaux ou dans un autre processus de traitement. Les indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences et servent à décrire le produit pour ce qui est des mesures de sécurité à prendre.

Jeux R pertinents :

R11 légèrement irritant

R36 irrite les yeux

R66 un contact répété peut provoquer une peau sèche ou fissurée

R67 des vapeurs peuvent causer une somnolence ou un engourdissement